



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

**Absentes** : Mme LE NEEL Shirley

**Pouvoirs** : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. BALDY Patrick

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

N° 2024/13

**Objet : Renouvellement de la convention « assistance retraite CNRACL » avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-De-France (C.I.G.) en date du 13 décembre 2023 ;

VU le projet de convention proposée par le C.I.G. ;

**CONSIDÉRANT** que la convention reçue le 11 février 2021 pour le service assistance retraite CNRACL a expiré le 10 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler cette convention compte tenu de la technicité des dossiers de retraite CNRACL ;

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

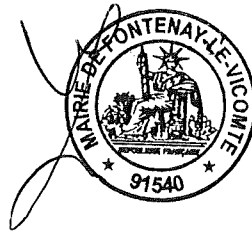
**APPROUVE** la convention d'assistance à l'établissement des dossiers retraite CNRACL proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-De-France (C.I.G.).

**DIT** que cette convention prend effet à compter du 11 février 2024.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, pour une durée de 3 ans, et tout document s'y rapportant.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 28 mars 2024

Pour extrait conforme



**Le Maire,  
Valérie MICK RIVES**